

Moneta Asset Management

Société de Gestion de Portefeuille agréée par l'AMF n°GP 03 010
36, rue Marbeuf, 75008 Paris

Moneta Multi Caps

SFDR – Article 8

Rapport de gestion de l'exercice au 29 septembre 2023

Points saillants du 17^{ème} exercice (du 1^{er} octobre 2022 au 29 septembre 2023) :

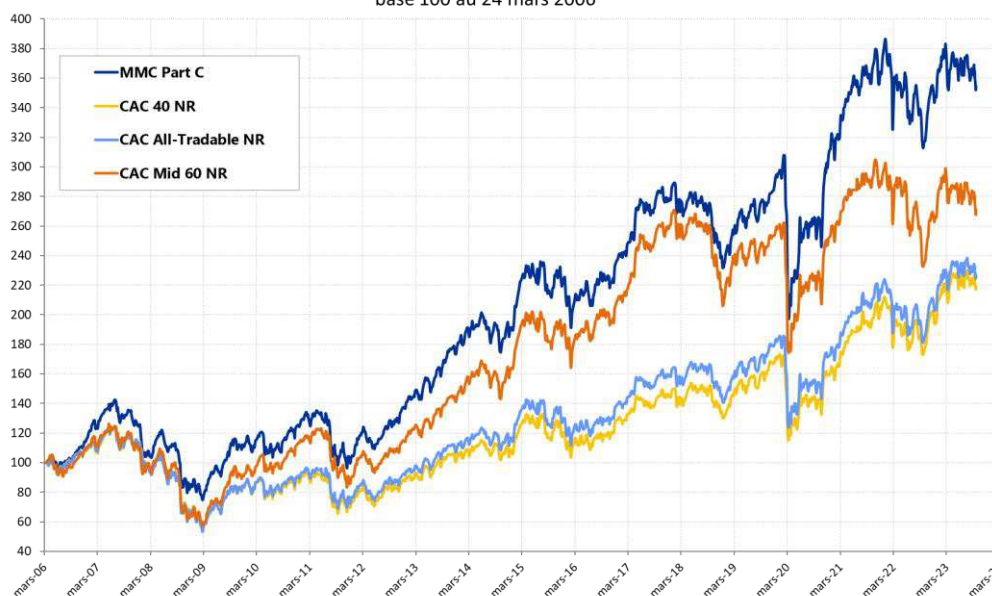
- Hausse de 13,3% des parts C et D sur l'exercice à respectivement 354,39 € et 298,23 € (incluant le dividende de 6,55 € versé le 2 décembre 2022).
- Hausse de 254 % depuis le lancement en mars 2006 (part C).
- TRI annuel de 7,5% pour une souscription le 24 mars 2006, lors du lancement du fonds.
- Encours de 2 478 millions €, contre 2 494 millions € en début d'exercice.

Hausse des parts sur l'exercice : +13,3%

Avec une hausse de 13,3% sur l'exercice, Moneta Multi Caps « MMC » (part C) sous-performe son indice de référence, le CAC All Tradable NR (dividendes réinvestis), qui progresse de 25,0% sur l'exercice ; MMC sous-performe également le CAC 40 NR (26,7% sur la période) ainsi que le CAC Mid 60 NR (16,5% sur la période).

MMC continue de conserver son avance sur tous les indices dividendes réinvestis, avance constatée depuis son lancement en mars 2006 :

MMC : valeur de la part par rapport aux indices français
base 100 au 24 mars 2006



Le fonds MMC et les indices 'NR' [Net Return] sont capitalisés.

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Elles ne sont pas constantes dans le temps.

Conformément à l'article 314-76 du règlement général de l'AMF, le client peut recevoir, sur demande de sa part, des précisions sur les rémunérations relatives à la commercialisation du présent produit.

Rapport annuel « MMC » 2022-23

FCP Moneta Multi Caps (Code ISIN PART C : FR0010298596 – PART D : FR0011495951 – PART S : FR0010514315)

Les principaux risques auxquels s'exposent les porteurs sont :

- *Le risque actions : le fonds est investi au minimum à 75% en actions. La valeur du fonds peut baisser significativement en cas de baisse du marché actions. Les marchés d'actions ont subi par le passé et ont toutes les chances de subir à l'avenir des fluctuations amples. L'investissement en actions, et donc dans le fonds Moneta Multi Caps, est un investissement par nature risqué.*
- *Le risque de perte en capital : le fonds ne bénéficie d'aucune garantie en capital ni protection. Il est très possible que le capital initialement investi ne soit pas intégralement restitué.*

Les risques accessoires sont décrits dans le prospectus du fonds disponible sur www.moneta.fr ou sur simple demande.

La performance de MMC depuis son lancement est attribuable à la sélection des actions en portefeuille et non à des paris sur l'évolution du marché.

Moneta Asset Management

Société de Gestion de Portefeuille agréée par l'AMF n°GP 03 010
36, rue Marbeuf, 75008 Paris

Les 15 premières lignes représentent 58% du portefeuille à fin septembre 2023

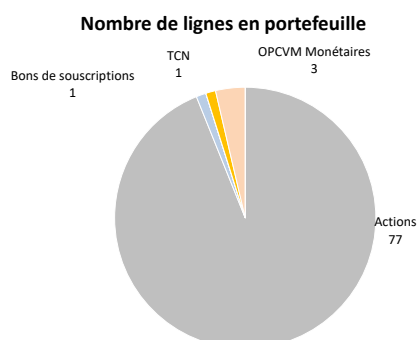
Lignes	% du fonds	Date de début de la ligne	Capi. fin sept. (millions €)	Catégorie	Note VIDA* (notes de 0 à 5)
SANOFI	6,6%	juin-2006	> 5000	France / Large	3,3
TOTALENERGIES	5,2%	mars-2006	> 5000	France / Large	2,7
SOCIETE GENERALE	5,2%	mars-2008	> 5000	France / Large	3,7
STELLANTIS	5,1%	févr.-2015	> 5000	Pays-Bas / Large	3,3
BNP PARIBAS	5,0%	mars-2008	> 5000	France / Large	3,4
TELEPERFORMANCE	4,7%	mars-2006	> 5000	France / Large	3,1
EIFFAGE	3,9%	févr.-2014	> 5000	France / Large	3,3
TECHNIP ENERGIES	3,7%	mars-2018	1000 < 5000	France / Mid	3,7
PEUGEOT INVEST	3,0%	mai-2008	1000 < 5000	France / Small	3,9
NETWORK INTERNATIONAL	2,9%	sept.-2020	1000 < 5000	Royaume-Uni / Mid	3,3
SOITEC	2,8%	févr.-2017	> 5000	France / Mid	4,3
AIR LIQUIDE	2,6%	mai-2016	> 5000	France / Large	3,7
EDP RENOVAVEIS	2,4%	déc.-2014	> 5000	Espagne / Large	3,4
DANONE	2,3%	févr.-2015	> 5000	France / Large	3,6
LVMH	2,3%	janv.-2019	> 5000	France / Large	2,5

***Moneta VIDA** (pour *Valorisation des Indicateurs de Durabilité de l'Activité*) système de notation ESG propriétaire, allant de 0 (très mauvais) à 5 (très bon).

Parmi les mouvements les plus notables au cours de l'exercice écoulé, on notera :

- L'initiation de positions en Danone, LVMH, Alstom, Nexi ou encore Véolia Environnement et le renforcement des lignes en Teleperformance, Sanofi, Vinci, Société Générale ou EDPR ;
- La cession de positions en Publicis, Kering, Engie ou encore Amundi et l'allègement des lignes en Airbus, Bolloré, TotalEnergies ou Deme.

Le portefeuille est constitué de 82 lignes, douze de moins qu'au début de l'exercice. Avec 77 lignes d'actions, le fonds est peu investi dans d'autres instruments financiers avec trois OPCVM monétaire, un TCN et une ligne de bons de souscriptions.



Rapport annuel « MMC » 2022-23

FCP Moneta Multi Caps (Code ISIN PART C : FR0010298596 – PART D : FR0011495951 – PART S : FR0010514315)

Risque global

La méthode retenue pour calculer le risque global est la méthode de l'engagement.

Evolution des encours

L'encours atteint 2 478 millions € en fin d'exercice, pour 2 494 millions € au début de celui-ci, en baisse de 0,7%.

Sélection des intermédiaires

Les courtiers font l'objet d'une notation interne biannuelle qui décide de l'allocation des passations d'ordre qui leur est allouée selon des critères prédéfinis.

Les critères de sélection et de notation sont :

- Utilité et qualité de la recherche.
- Qualité de la relation (service, compréhension des besoins et suivi de la relation).
- Intérêt des meetings proposés à l'équipe de gestion (avec des analystes, des experts ou les sociétés).
- Recherche de blocs et exécution (aptitude à amener des blocs, à les trouver ou à exécuter des ordres de bourse de manière soignée et adaptée au carnet d'ordre)
- Qualité de la gestion administrative des ordres

A chaque fois qu'intervient un changement significatif ayant une incidence sur la capacité du prestataire à continuer d'obtenir le meilleur résultat possible pour l'OPCVM, un examen est réalisé, en plus de l'examen biannuel.

Notre processus de sélection des intermédiaires est également détaillé sur notre site internet (<https://www.moneta.fr/informations-reglementaires.html>) au même titre que notre politique de vote et le rapport de l'année précédente.

Politique de vote

Les gérants et analystes de Moneta AM opèrent un suivi rapproché des sociétés dans lesquelles les fonds sont investis, connaissent les stratégies des directions et les besoins des sociétés pour assurer leur développement. Ils sont par conséquent responsables des votes aux assemblées des sociétés dont ils assurent le suivi.

Cas où la société exerce ses droits de vote

Moneta a pour objectif de voter à toutes les assemblées générales des fonds pour lesquels elle est responsable de l'exercice des droits de vote et dès lors que cela est techniquement possible. Les votes sont décidés par l'analyste en charge du suivi de la société, le mieux à même de connaître ses spécificités, ses enjeux et d'établir si besoin un contact rapide et de bon niveau avec la société. Il peut s'appuyer sur le référent « exercice des droits de vote » de Moneta pour l'aider dans sa prise de décision.

Moneta Asset Management

*Société de Gestion de Portefeuille agréée par l'AMF n°GP 03 010
36, rue Marbeuf, 75008 Paris*

Principes auxquels la société de gestion entend se référer à l'occasion de l'exercice des droits de vote

Moneta AM revendique depuis sa création des actions résolues, quand la situation l'exige, en faveur d'une amélioration de la gouvernance des sociétés dans lesquels elle investit. Le vote des résolutions en assemblée s'inscrit pleinement dans cette stratégie, dont l'objectif essentiel est la préservation des intérêts à long terme des porteurs des OPCVM dont Moneta AM assure la gestion.

Une attention renforcée est portée aux dimensions environnementales, sociales et de gouvernance qui constituent assurément des marqueurs de performance à long terme pour les sociétés, ainsi que des critères entrants, de plus en plus souvent, directement en ligne de compte dans le contenu des résolutions soumises au vote des actionnaires.

Moneta AM encourage par ailleurs les émetteurs à :

- Porter au vote des actionnaires toute décision matérielle affectant l'intérêt social de la société.
- Individualiser les résolutions, afin de ne pas mêler plusieurs sujets qui auraient mérité de faire l'objet de résolutions individuelles.
- Prendre en compte le résultat du vote des actionnaires minoritaires lors de l'application effective de résolutions ayant été adoptées grâce aux voix d'actionnaires de contrôle ou lors de futures résolutions mises aux votes de l'assemblée.

Moneta AM est particulièrement attentif aux thèmes suivants :

- Approbation des comptes ;
- Quitus aux dirigeants ;
- Affectation des résultats et rachat d'actions ;
- Commissaires aux comptes et honoraires;
- Conventions réglementées ;
- Administrateurs et jetons de présence ;
- Rémunération des dirigeants ;
- Opérations sur le capital ;
- Modifications statutaires

Procédures destinées à déceler, prévenir et gérer les situations de conflit d'intérêts susceptibles d'affecter le libre exercice, par la société de gestion, de ses droits de vote

Moneta AM est détenue par des personnes physiques dont l'activité professionnelle est exclusivement dédiée à la société de gestion de portefeuille, laquelle a pour unique activité la gestion d'OPCVM. En outre, à sa connaissance, aucun des porteurs des fonds gérés par Moneta AM n'est un dirigeant de société cotée représentant plus de 0,5% des encours. Si tel était le cas, cette situation ne saurait en aucun cas faire déroger Moneta AM de sa politique de vote.

Les risques de conflit d'intérêts sont donc en l'espèce très faibles, voire inexistantes par la nature même de l'organisation de Moneta AM.

Mode de participation aux assemblées

Le recours aux votes par correspondance est le moyen que nous utilisons le plus fréquemment pour participer aux assemblées. Nous rencontrons régulièrement les dirigeants des principales sociétés dans lesquelles nous investissons soit lors de réunions publiques (réunions

Rapport annuel « MMC » 2022-23

FCP Moneta Multi Caps (Code ISIN PART C : FR0010298596 – PART D : FR0011495951 – PART S : FR0010514315)

« d'analystes »), soit lors d'entretiens particuliers dans nos locaux ou ceux de l'entreprise. Nous avons ainsi suffisamment d'occasions d'échanger avec les dirigeants des entreprises pour n'éprouver qu'exceptionnellement le besoin d'assister aux assemblées d'actionnaires ce qui explique que le vote par correspondance est notre moyen privilégié d'intervention.

Le compte-rendu des votes exercés est disponible sur simple demande auprès de la société de gestion.

Compte-rendu des frais d'intermédiation

Le compte-rendu des frais d'intermédiation est disponible sur le site internet : <https://www.moneta.fr/informations-reglementaires.html>

Information sur les critères sociaux, environnementaux et de qualité de gouvernance

Le fonds promeut les caractéristiques environnementales et les sociétés dans lesquelles les investissements sont réalisés appliquent des pratiques de bonne gouvernance au sens de l'article 8 du règlement (UE)2019/2088, SFDR. Les caractéristiques sociales font par ailleurs l'objet d'une analyse particulière décrite ci-dessous.

Moneta VIDA, notre notation interne

Vous trouverez au sein de notre politique ESG les critères des dimensions environnementales, sociales et de gouvernance de notre notation interne Moneta VIDA (pour Valorisation des Indicateurs de Durabilité de l'Activité). Ce document est à votre disposition sur le site internet de la société de gestion : <https://www.moneta.fr/fonds/documentation-esg>

La prise en compte des critères ESG au sein du fonds

La notation ESG des entreprises fait partie intégrante du process d'analyse des sociétés et entre en compte dans la décision de pondération des lignes dans le fonds. Ainsi, une société sur laquelle nous décelons un potentiel de hausse important et qui bénéficie d'une note Moneta VIDA élevée aura vocation à être fortement représentée dans le fonds, dans la limite de la liquidité des titres cotés de la société et des risques de l'investissement.

En ce qui concerne son impact direct sur la valorisation des sociétés, la note Moneta VIDA peut avoir, au cas par cas, une incidence directe sur les objectifs de cours des sociétés, par des hypothèses de croissance ou de prime de risque dans l'actualisation des flux financiers, des décotes sur les valorisations par somme des parties (SOP) ou par multiples.

Notre notation interne Moneta VIDA (pour Valorisation des Indicateurs de Durabilité de l'Activité), par définition, prend en compte les facteurs de durabilité.

Que ce soit concernant la dimension environnementale, sociétale ou de gouvernance, la durabilité des entreprises fait partie des critères pris en compte dans notre process d'investissement.

La Gouvernance, élément que nous jugeons central

Nous avons historiquement accordé une grande importance à la gouvernance des sociétés, ce qui fait de Moneta Asset Management l'une des sociétés de gestion les plus actives sur le sujet sur la place de Paris. La gouvernance est essentielle à la durabilité des entreprises. Les piliers retenus dans la notation de la dimension gouvernance sont l'analyse des Conseils, la

Moneta Asset Management

*Société de Gestion de Portefeuille agréée par l'AMF n°GP 03 010
36, rue Marbeuf, 75008 Paris*

rémunération de la direction, le respect des actionnaires, ainsi qu'une appréciation des sujets d'audit & de contrôle interne.

La politique ESG, la politique d'engagement ainsi que le rapport sur l'exercice de cette politique sont disponibles sur le site internet : <https://www.moneta.fr/fonds/documentation-esg>

Taxonomie

Il n'est pas garanti un niveau minimum d'investissement dans des activités alignées avec la Taxonomie, telle que définie par le Règlement (UE) 2020/852. Moneta Asset Management suit d'une part les développements réglementaires, et d'autre part, les communications des émetteurs sur leur éligibilité et, par la suite, sur leur alignement (attendues en 2023) dans le cadre de sa Politique ESG. Il semble vraisemblable que ces éléments contribueront à éclairer le jugement des équipes de Moneta Asset Management sur l'univers d'investissement du fonds et permettront de définir un pourcentage minimal d'investissements dans ces activités, en particulier dès lors que des données fiables et définitives des émetteurs sur leur alignement pourront être obtenues et analysées par la Société de Gestion.

Le principe défini par la réglementation relative à la Taxonomie consistant à "ne pas causer de préjudice important" s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union Européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union Européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Politique de rémunération

Moneta Asset Management a mis en place une politique et des pratiques de rémunération (la politique de rémunération) en vue d'assurer une gestion saine et efficace des risques, gérer et éviter les situations de conflits d'intérêts et les risques inconsidérés ou incompatibles avec l'intérêt des investisseurs des OPCVM sous gestion.

Le montant global de la rémunération (fixe et variable) versée par Moneta Asset Management à son personnel en 2022 est de 5 113 K€. Les effectifs permanents (les « bénéficiaires » de la politique de rémunération) se portent à 31 personnes.

Le montant total des rémunérations fixes versées par Moneta Asset Management au cours l'exercice 2022 est de 2 801 K€, dont 2 762 K€ pour la catégorie du personnel « Cadres et Cadres dirigeants » et 39 K€ pour la catégorie « Non cadres ».

Le montant total des rémunérations variables versées par Moneta Asset Management au cours de l'exercice 2022 est de 2 312K€, dont 2 307 K€ pour la catégorie du personnel « Cadres et Cadres dirigeants » et 5 K€ pour la catégorie « Non cadres ».

Ces rémunérations nettes ont été calculées sur la base des rémunérations arrêtées par la Direction de Moneta Asset Management.

La politique de rémunération a fait l'objet d'un examen annuel lors de la tenue du comité de rémunération en date du 18 janvier 2023. Les observations émises par ce comité ont permis de conclure au caractère adéquat de la politique de rémunération. L'évaluation centrale et indépendante de la conformité de la mise en œuvre de la politique de rémunération, se rapportant aux rémunérations allouées au titre de l'année civile 2022, a également été menée par

Rapport annuel « MMC » 2022-23

FCP Moneta Multi Caps (Code ISIN PART C : FR0010298596 – PART D : FR0011495951 – PART S : FR0010514315)

le comité de rémunération susmentionné, et conclut à son caractère satisfaisant compte-tenu des améliorations apportées au dispositif.

La politique de rémunération n'a pas fait l'objet de modifications depuis celles mentionnées dans le précédent rapport de gestion.

Informations destinées aux investisseurs institutionnels

La communication des informations mentionnées au I de l'article R533-16-0 du Code monétaire et financier est réalisée gratuitement et sur simple demande écrite auprès du service commercial de la société.

<i>Romain Burnand</i>	<i>romain.burnand@moneta.fr</i>	<i>Augustin Afresne</i>	<i>augustin.afresne@moneta.fr</i>
<i>Thomas Perrotin</i>	<i>thomas.perrotin@moneta.fr</i>	<i>Nicolas Tabor</i>	<i>nicolas.tabor@moneta.fr</i>
<i>Andrzej Kawalec</i>	<i>andrzej.kawalec@moneta.fr</i>	<i>Gaetan Chamard-Bois</i>	<i>gaetan.chamard-bois@moneta.fr</i>
<i>Grégoire Uettwiller</i>	<i>gregoire.uettwiller@moneta.fr</i>	<i>Reine Donna Boufang</i>	<i>rd.boufang@moneta.fr</i>
<i>Raphaël Lucet</i>	<i>raphael.lucet@moneta.fr</i>	<i>Salim Alaoui</i>	<i>salim.alaoui@moneta.fr</i>
<i>Louis Renou</i>	<i>louis.renou@moneta.fr</i>	<i>Hugo Thorel</i>	<i>hugo.thorel@moneta.fr</i>
<i>Pierre Le Treize</i>	<i>pierre.letreize@moneta.fr</i>	<i>Laurent Horville</i>	<i>laurent.horville@moneta.fr</i>
<i>Adrien Banuls</i>	<i>adrien.banuls@moneta.fr</i>	<i>Julien Adam</i>	<i>julien.adam@moneta.fr</i>
<i>Julie Pedrosa</i>	<i>julie.pedrosa@moneta.fr</i>		

Informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852

Dénomination du produit : **Moneta Multi Caps**

Identifiant d'entité juridique : **9695009SNIBQBZG85J53**

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Par **investissement durable** on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés bénéficiaires des investissements appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxonomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852 qui dresse une liste d'**activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement ne dresse pas de liste d'activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxonomie.

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable ?

Oui

Non

Il a réalisé un minimum d'investissements durables ayant un objectif environnemental : ___%

dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE

dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE

Il a réalisé un minimum d'investissements durables ayant un objectif social : ___%

Il promeut des caractéristiques environnementales et sociales (E/S) et, bien qu'il n'ait pas pour objectif l'investissement durable, il présentait une proportion minimale de **20 %** d'investissements durables *

ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE

ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE

avec un objectif social

Il promouvait des caractéristiques E/S, mais n'a pas réalisé d'investissements durables

* Il s'agit de l'engagement pris à partir du 8 juin 2023. Au démarrage de l'année comptable du Fonds (du 1^{er} octobre 2022 au 29 septembre 2023), le Fonds n'avait pas pris d'engagement quant à une proportion minimale d'investissements durables. Un premier objectif a été fixé à partir de début 2023 : le Fonds visait alors une proportion minimale de 5% d'investissements durables. Il s'agissait d'une première approche se voulant conservatrice compte-tenu de la mise en place alors récente d'une méthodologie visant à déterminer le caractère durable d'un investissement (au sens de de l'Article 2(17) du Règlement SFDR). Le Fonds ayant été significativement au-dessus de ce seuil au cours des premiers mois de l'année calendaire 2023, la Société de Gestion a pris la décision de relever la proportion minimale d'investissements durables à 20% à partir du 8 juin 2023.



Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

Le Fonds privilégie les émetteurs qui sont de bons élèves sur les sujets environnementaux, sociaux ou les deux, sans viser une thématique spécifique. L'Equipe de Gestion a une vision d'ensemble des sujets environnementaux et sociaux et s'attache à mieux représenter au sein du Fonds les sociétés qui s'illustrent positivement sur ces enjeux.

Dans cet état d'esprit, au cours de l'année comptable 2022/2023 (du 1er octobre 2022 au 29 septembre 2023), le Fonds a cherché à promouvoir les caractéristiques environnementales et/ou sociales (« caractéristiques E/S ») suivantes :

- **Prise en compte des pratiques environnementales, sociales et de gouvernance (ESG)** des sociétés grâce à **l'intégration de l'ESG dans l'analyse fondamentale**, au travers d'un système de notation ESG des sociétés, développé par Moneta AM et intitulé « Moneta VIDA ». Afin de systématiser cette intégration, la notation « Moneta VIDA » devait couvrir une proportion minimale des sociétés bénéficiaires d'investissements.
- **Prise en compte des Principales Incidences Négatives (PIN)** : il s'agit des incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité. Ces PIN sont prises en compte au niveau des sociétés étudiées par l'Equipe de Gestion : elles ont été progressivement intégrées aux indicateurs retenus dans le système de notation ESG « Moneta VIDA », alimentant ainsi l'analyse extra-financière/ESG.
- **Sélection de valeurs orientée vers des sociétés présentant des profils ESG de meilleure qualité relativement à la moyenne du marché** (représenté par l'« Indice de référence VIDA » retenu, le **SBF 120**) grâce à la mise en place d'un objectif extra-financier au niveau du portefeuille : le Fonds visait une note ESG (« Moneta VIDA ») supérieure à celle de son Indice de référence VIDA. Il est important de noter que l'Indice de référence VIDA ne tient pas compte de critères ESG dans sa composition et sa pondération et n'est pas aligné sur les caractéristiques E/S promues par le Fonds.
- **Engagement d'une proportion minimale d'investissements durables** ayant un objectif environnemental (sans que cela constitue un objectif d'investissement durable à l'échelle du Fonds, au sens de l'Article 9 du Règlement SFDR). Se référer à la première page pour plus de détails quant à l'évolution de cet engagement au cours de l'année comptable 2022/2023.
- **Poursuite d'une politique d'exclusions** : il peut s'agir 1) d'exclusions sectorielles basées sur des convictions environnementales ou sociales, 2) d'exclusions de sociétés ne respectant pas certaines conventions internationales ou encore 3) d'exclusions basées sur des controverses graves et avérées. Ces exclusions sont mises en place afin de promouvoir certains standards environnementaux et sociaux.
- **Règles d'engagement actionnarial claires** (dialogue régulier avec les sociétés bénéficiaires d'investissements, votes en Assemblées Générales, suivi ordonné des controverses, etc.) : elles participent notamment à faire de Moneta AM un investisseur actif et vigilant à l'application de bonnes pratiques de Gouvernance. L'Equipe de Gestion avait pour but de voter à l'ensemble des Assemblées Générales des sociétés en portefeuille.

Pour rappel, voici les six objectifs d'investissement durable établis par l'Article 9 du Règlement 2020/852 (Règlement Taxonomie) :

- 1) Atténuation du changement climatique
- 2) Adaptation au changement climatique
- 3) Utilisation durable et protection des ressources aquatiques et marines
- 4) Transition vers une économie circulaire
- 5) Prévention et réduction de la pollution
- 6) Protection et restauration de la biodiversité et des écosystèmes

Les indicateurs de durabilité évaluent la mesure dans laquelle les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes.

● Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?

Moneta AM a mis en place plusieurs indicateurs permettant de vérifier la réalisation des caractéristiques E/S du Fonds. Sont présentés ci-dessous les résultats de cette démarche.

a) Analyse ESG des émetteurs : système de notation ESG propriétaire « Moneta VIDA »

Le tableau ci-dessous présente l'évolution trimestrielle de la note VIDA du Fonds et de la note VIDA de l'Indice de référence VIDA. Tout au long de l'année, le Fonds a maintenu une note VIDA supérieure à celle de son Indice de référence VIDA.

Note VIDA	T4 2022	T1 2023	T2 2023	T3 2023
Moneta Multi Caps	3,23	3,21	3,30	3,30
Indice de référence VIDA	3,09	3,09	3,20	3,20
% écart Fonds vs. Indice	+5%	+4%	+3%	+3%

Le tableau ci-dessous présente l'évolution trimestrielle des taux de couverture de la notation VIDA des investissements du Fonds et des actifs composant l'Indice de référence VIDA. Tout au long de l'année, les taux de couverture ont dépassé les seuils fixés, à savoir : un taux de couverture supérieur à 90% pour les actions de grandes capitalisations (Large Caps, dont la capitalisation boursière est supérieure à dix milliards d'euros) et un taux de couverture supérieur à 75% pour les petites et moyennes capitalisations (Small & Mid Caps, dont la capitalisation boursière est inférieure à dix milliards d'euros).

Taux de couverture	T4 2022	T1 2023	T2 2023	T3 2023
Moneta Multi Caps				
<i>Large Caps</i>	98,4%	97,9%	98,7%	99,0%
<i>Small & Mid Caps</i>	92,1%	92,5%	95,5%	97,0%
Indice de référence VIDA				
<i>Large Caps</i>	98,4%	98,8%	98,9%	98,7%
<i>Small & Mid Caps</i>	84,5%	79,8%	82,7%	81,3%

Le respect de ces contraintes a permis à l'Equipe de Gestion de prendre en considération les critères ESG dans l'étude des sociétés bénéficiaires d'investissements (respect d'un taux de couverture) et à orienter les décisions de gestion afin de sélectionner des sociétés présentant un meilleur profil ESG que la moyenne du marché représentée par l'Indice de référence VIDA retenu. Pour rappel, cet indice ne tient pas compte de critères ESG dans sa composition et sa pondération et n'est pas aligné sur les caractéristiques E/S promues par le Fonds.

b) Prise en compte des Principales Incidences Négatives

Le Fonds a bien pris en compte les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité, que ce soit en intégrant des indicateurs relatifs à ces incidences au sein de la grille de notation « Moneta VIDA » ou au travers de sa politique d'exclusion.

Davantage de détails sont disponibles dans la rubrique consacrée aux principales incidences négatives ([ci-dessous](#)).

c) Investissements durables réalisés par le Fonds

Le tableau ci-dessous présente l'évolution trimestrielle de la proportion d'investissements durables réalisés par le Fonds, ainsi que l'objectif en vigueur à chaque fin de trimestre. Le Fonds a bien respecté son engagement pris en matière d'investissements durables au cours de l'année 2022/2023.

Proportion d'investissements durables	T4 2022	T1 2023	T2 2023	T3 2023
Moneta Multi Caps	NA	32,9%	41,4%	37,3%
Seuil minimum en place	NA	5%	20%	20%
Ecart Fonds – Seuil minimum	NA	+27,9%	+21,4%	+17,3%

d) Exclusions

Pour rappel, le Fonds exclut de son univers d'investissement les sociétés dont l'activité comporte les caractéristiques suivantes ¹ :

- Exposition aux armes controversées
- Exposition au tabac
- Exposition au charbon
- Transgression grave et avérée de l'un des principes du Pacte Mondial des Nations Unies (PMNU)
- Controverses graves et avérées et sur lesquelles Moneta AM a fait le choix de ne plus investir

Au cours de l'année comptable 2022/2023, Moneta AM a mis en place une exclusion additionnelle concernant les hydrocarbures non-conventionnels ainsi qu'une politique de sortie du charbon et des hydrocarbures non-conventionnels.

Le tableau ci-dessous présente l'exposition du Fonds à des sociétés qui comportent les caractéristiques présentées ci-dessus. Tout au long de l'année comptable 2022/2023, le Fonds a bien respecté la bonne application de la politique d'exclusion en place : cela a permis au Fonds de limiter son exposition à des sociétés ayant des impacts négatifs sensibles sur les facteurs de durabilité.

% d'exposition	T4 2022	T1 2023	T2 2023	T3 2023
Armes controversées	0%	0%	0%	0%
Tabac	0%	0%	0%	0%
Charbon	0%	0%	0%	0%
Hydrocarbures non-conventionnels	NA	NA	0%	0%
Transgression PMNU	0%	0%	0%	0%
Controverses graves et avérées	0%	0%	0%	0%

e) Engagement actionnarial

Pour rappel, le Fonds a pour objectif de voter à toutes les assemblées générales pour lesquelles il est responsable de l'exercice des droits de vote et dès lors que cela est techniquement possible et/ou ne pose pas de difficulté matérielle (par exemple : coût prohibitif au regard de notre emprise dans le capital de la société concernée, impossibilité physique de participer à l'Assemblée Générale dans une juridiction n'autorisant pas le vote électronique).

Le Fonds a voté à 95% des assemblées générales sur l'année comptable 2022/2023. Nous n'avons pas pu voter à 4 assemblées générales. Deux sociétés n'ont pas été prises en compte du fait d'un retard de vote. C'est le cas de Airbus et de Shurgard Self Storage. Le vote de Novartis, une société suisse, n'a pas été pris en compte car nous n'étions pas préinscrits au moment de voter (il s'agit d'une nécessité en Suisse). Pour une dernière société, Exor NV, le dépositaire n'avait pas établi de processus clair quant à la façon de voter et nous n'avons pas eu le temps de remplir les informations nécessaires au vote.

¹ De plus amples détails sur les seuils retenus au niveau de chaque exclusion sont disponibles au sein de la Politique relative aux exclusions (voir site Internet de Moneta AM - rubrique « [Documentation ESG](#) »).

En dehors de l'exercice des droits de vote, l'Equipe de Gestion a maintenu des contacts réguliers tout au long de l'année avec les sociétés bénéficiaires d'investissements, en rencontrant les équipes de direction de ces sociétés lors de réunions d'analystes (suite à des publications de résultats par exemple) et lors de conférences. Lors de ces rencontres, quand cela s'est avéré pertinent, les Analystes ont eu l'occasion d'interroger les sociétés sur les critères ESG afin d'approfondir leurs analyses.

● ***...et par rapport aux périodes précédentes ?***

Non applicable : il s'agit de la première publication périodique.

● **Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait notamment réaliser et comment les investissements durables effectués y ont-ils contribué ?**

Depuis début 2023, le Fonds a pour objectif de détenir une proportion minimale d'investissements durables ayant un objectif environnemental (*dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE*). Le Fonds ne vise pas d'objectif environnemental spécifique (parmi les 6 objectifs présentés au sein du Règlement Taxinomie présentés précédemment) et recherche avant tout des sociétés pouvant contribuer à la préservation du climat, à l'économie circulaire et/ou au maintien de la biodiversité, sans prioriser spécifiquement l'un de ces enjeux, et en étant attentif à l'obtention de résultats concrets (que ce soit au travers des produits vendus ou via les plans d'action mis en place en interne). L'Equipe de Gestion estime donc que les sociétés qualifiées d'investissements durables ont ainsi contribué à l'atteinte d'un objectif environnemental. On retrouve parmi ces sociétés des développeurs d'énergies renouvelables, des sociétés proposant des produits économes en énergie ou des sociétés participant au verdissement de l'économie.

● **Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a notamment réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?**

— — — *Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-t-ils été pris en considération ?*

Les indicateurs concernant les incidences négatives faisant partie de la grille de notation VIDA, ils ont été pris en considération lors de l'évaluation ESG des sociétés qui inclut la vérification de l'alignement d'une société avec la méthodologie « investissement durable ». Plus précisément, ces indicateurs éclairent les analystes sur la situation de chaque société, alimentent l'analyse discrétionnaire qui en est faite et orientent ainsi les notes retenues pour les critères utilisés dans la grille de notation VIDA. L'atteinte de seuils minimaux sur certains de ces critères (i.e. note sur 5 supérieure à un seuil déterminé) constitue une étape de validation d'un investissement durable.

— — — *Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ?*

Le Fonds a respecté son critère d'exclusion des sociétés ayant transgressé de manière grave et avérée l'un des principes du Pacte Mondial des Nations Unies. Par ailleurs, la conformité aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme est un indicateur d'indice négative pris en compte par l'Equipe de Gestion dans la grille de notation VIDA. Ainsi, pour les investissements durables et plus généralement pour toutes les sociétés qui ont été étudiées au travers de la grille de notation VIDA, l'Equipe de Gestion a pu vérifier la conformité aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme.

La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE et qui s'accompagne de critères spécifiques de l'UE.

Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union Européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Tout autre investissement durable ne doit pas non plus causer de préjudice important aux objectifs environnementaux et sociaux.



Ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

Les Principales Incidences Négatives correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

Le Fonds a pris en considération les Principales Incidences Négatives sur les facteurs de durabilité.

La notation « Moneta VIDA » intégrait dès le démarrage de la période de référence (1^{er} octobre 2022) certains des indicateurs relatifs aux principales incidences négatives : par exemple, la notation comprenait des indicateurs liés au climat (émissions carbone, intensité carbone, etc.) ou liés aux questions sociales et de personnel (mixité au sein des organes de direction).

Ces indicateurs alimentent le jugement des Analystes sur le profil ESG des sociétés et participent ainsi à la formation de la note VIDA. Concrètement et à titre d'exemple, une société présentant une empreinte carbone significative (relativement à notre univers d'investissement) voit sa note Environnementale impactée défavorablement. Par transparence, si cette société est présente au sein du portefeuille, la note VIDA du Fonds est également impactée défavorablement. Pour rappel, le Fonds a pour objectif de maintenir une note VIDA supérieure à celle de son Indice de référence VIDA : dans le cas de figure présenté, pour maintenir un écart stable entre la note VIDA du Fonds et la note VIDA de l'Indice de référence VIDA, l'Equipe de Gestion est contrainte de réaliser un arbitrage afin de compenser la variation engendrée par l'intégration de l'incidence négative dans la formation de la note VIDA. En ce sens, le Fonds prend en compte les incidences négatives sur les facteurs de durabilité dans le process de gestion.

Pour compléter notre prise en compte des principales incidences négatives, une mise à jour de la grille de notation Moneta VIDA a été réalisée à la fin de la période de revue afin d'intégrer de nouveaux indicateurs d'incidences. Nous avons par exemple ajouté à notre grille les indicateurs « *Part de consommation et de production d'énergie non renouvelable* » et nous avons explicité l'indicateur « *Initiatives prises pour réduire les émissions carbone aux fins du respect de l'accord de Paris* ». Ce dernier faisait déjà partie des facteurs étudiés pour qualifier la qualité de la politique environnementale : nous avons choisi de l'expliciter afin de s'assurer de sa prise en compte systématique.

On rappelle que toute incidence majeure identifiée influence également la réflexion autour de la valorisation. La valorisation et le profil ESG (étudié via la note VIDA) sont deux critères de sélection des sociétés bénéficiaires d'investissements.

Par ailleurs, certains indicateurs (qui n'étaient pas explicités au sein de la grille de notation Moneta VIDA) étaient déjà pris en compte au sein de notre politique d'exclusion : par exemple, une exclusion sur les sociétés exposées aux armes controversées (mines antipersonnel, armes à sous-munitions, armes chimiques ou armes biologiques) est appliquée par le Fonds et toute société transgressant de manière grave et avérée l'un des principes du Pacte Mondial des Nations Unies est également placée sur une liste d'exclusion. Cette stratégie d'exclusion permet également de prendre en compte les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité dans le process de gestion.

Pour finir, les indicateurs relatifs aux incidences négatives sont agrégés au niveau du Fonds : ces données sont communiquées annuellement au titre de l'année civile passée, au plus tard le 30 juin, dans un rapport ESG apportant des détails au niveau du Fonds. La publication des Principales Incidences Négatives du Fonds pour l'année 2022 est disponible sur le site internet de Moneta ([voir la page Fonds](#)).



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

Le tableau ci-dessous présente les quinze investissements les plus importants du Fonds à la fin de la période de revue, soit au 29 septembre 2023.

Investissements les plus importants	Secteur	% d'actifs	Pays
Sanofi FR0000120578	Santé	6,6%	France
TotalEnergies FR0000120271	Energie	5,2%	France
Société Générale FR0000130809	Finance	5,2%	France
Stellantis NL00150001Q9	Consommation discrétionnaire	5,1%	Pays-Bas
BNP Paribas FR0000131104	Finance	5,1%	France
Téléperformance FR0000051807	Industrie	4,7%	France
Eiffage FR0000130452	Industrie	3,9%	France
Technip Energies NL0014559478	Energie	3,7%	Pays-Bas
Peugeot Invest FR0000064784	Finance	3,0%	France
Network International GB00BH3VJ782	Finance	2,9%	Royaume-Uni
Soitec FR0013227113	Technologies de l'information	2,8%	France
Air Liquide FR0000120073	Matériaux	2,6%	France
EDP Renovaveis ES0127797019	Services aux collectivités	2,4%	Espagne
Danone FR0000120644	Consommation de base	2,3%	France
LVMH FR0000121014	Consommation discrétionnaire	2,3%	France

Nous avons retenu (1) la classification sectorielle GICS (*Global Industry Classification Standard*) pour définir le secteur d'appartenance des investissements et (2) le pays du siège social d'immatriculation pour définir le pays d'appartenance des investissements.

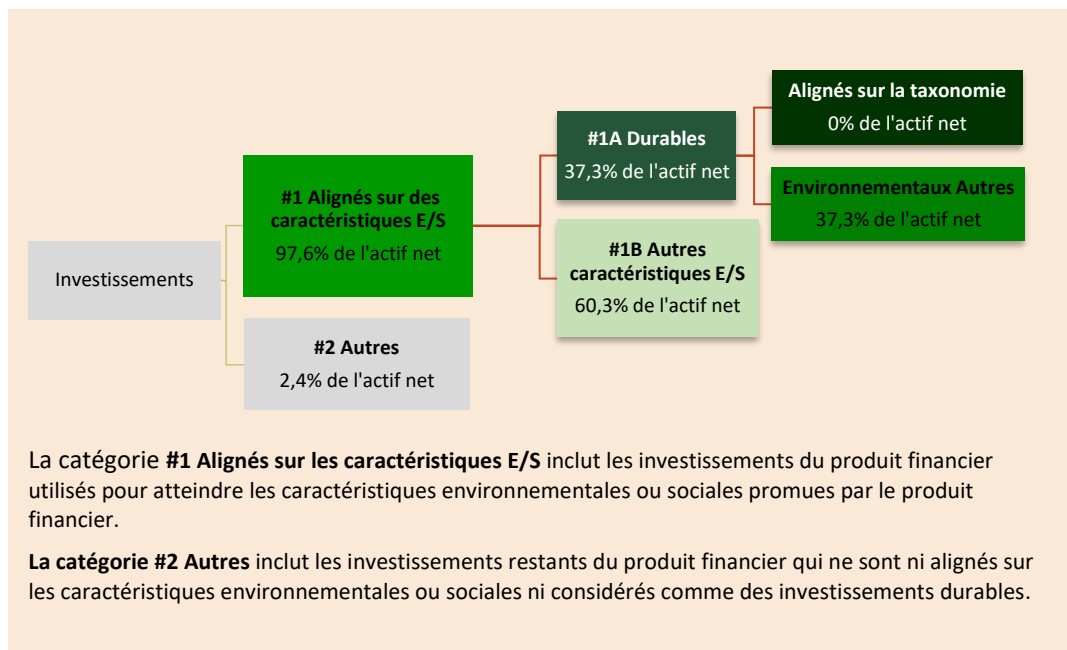
La liste comprend les investissements constituant la plus grande proportion d'investissements du produit financier au cours de la période de référence, à savoir : **du 1^{er} octobre 2022 au 29 septembre 2023**



Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

● Quelle était l'allocation des actifs ?

L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.



NB : l'allocation des actifs est présentée au 29 septembre 2023.

● Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?

Le tableau ci-dessous présente les expositions sectorielles du Fonds (selon la classification GICS) ainsi que l'exposition aux combustibles fossiles à la fin de la période de revue, soit au 29 septembre 2023.

Secteurs	(% de l'actif net)
Consommation discrétionnaire	9,1%
Consommation de base	3,4%
Energie	9,6%
Finance	19,9%
Immobilier	0,9%
Industrie	24,9%
Matériaux	2,8%
Santé	8,2%
Services aux collectivités	6,3%
Services de télécommunication	4,8%
Technologies de l'information	6,2%
TOTAL	95,9%
Exposition aux combustibles fossiles	16,7%

L'exposition aux combustibles fossiles ² comprend toutes les sociétés (en pourcentage de l'actif net) qui tirent des revenus (i.e. dès le premier euro de chiffre d'affaires) de la prospection, de l'extraction, de la production, de la transformation, du stockage, du raffinage ou de la distribution, y compris le transport, le stockage et le commerce, de combustibles fossiles. Pour calculer cette exposition, nous avons tiré nos données des rapports annuels des sociétés et procédé, quand nécessaire, à des estimations basées sur nos connaissances des sociétés.

² entendus comme les sources d'énergie non renouvelables basées sur le carbone telles que les combustibles solides, le gaz naturel et le pétrole

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage :

- **Du chiffre d'affaires** pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés bénéficiaires des investissements
- **Des dépenses d'investissement** (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés bénéficiaires des investissements pour une transition vers une économie verte par exemple.
- **Des dépenses d'exploitation** (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés bénéficiaires des investissements.

Les activités habilitantes permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les activités transitoires sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émissions de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.

Pour se conformer à la taxinomie de l'UE, les critères relatifs au **gaz fossile** comprennent la limitation des émissions et le passage à l'énergie renouvelable ou aux combustibles à faible teneur en carbone d'ici à la fin de 2035. Pour **l'énergie nucléaire**, les critères incluent des règles exhaustives de sécurité et de gestion des déchets.



Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Au cours de l'année comptable 2022/2023, le Fonds ne s'est pas fixé d'engagement en termes de proportion minimale d'investissements durables (équivalent d'une proportion minimale de 0%) ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE.

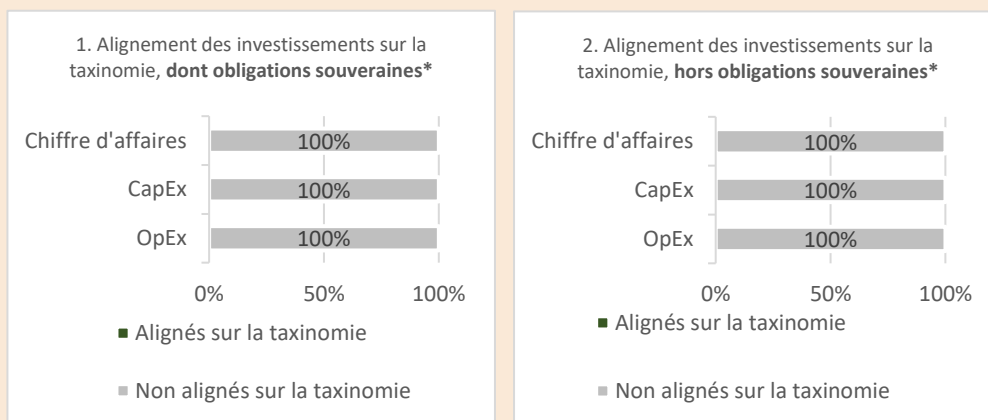
- **Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxinomie de l'UE³ ?**

Oui :

Dans le gaz fossile Dans l'énergie nucléaire

Non

Les deux graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage minimal d'investissements qui étaient alignés sur la taxinomie de l'UE. Etant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.*



* Aux fins de ces graphiques, les « obligations souveraines » comprennent toutes les expositions souveraines

- **Quelle était la proportion minimale d'investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?**

Non applicable.

- **Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de référence précédentes ?**

Non applicable.

³ Les activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire ne seront conformes à la Taxonomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique (« atténuation du changement climatique ») et ne nuisent pas de manière significative à un objectif de la Taxonomie de l'UE - voir la note explicative dans la marge de gauche. Les critères complets pour les activités économiques liées au gaz fossile et à l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE sont définis dans le Règlement Délégué (UE) 2022/1214 de la Commission européenne.



Quelle était la proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui **ne tiennent pas compte des critères** applicables aux activités économiques durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE.

Pour rappel, au démarrage de l'année comptable du Fonds (du 1er octobre 2022 au 29 septembre 2023), le Fonds n'avait pas pris d'engagement quant à une proportion minimale d'investissements durables. Un premier objectif a été fixé à partir de début 2023 : le Fonds visait alors une proportion minimale de 5% d'investissements durables. Il s'agissait d'une première approche se voulant conservatrice compte-tenu de la mise en place alors récente d'une méthodologie visant à déterminer le caractère durable d'un investissement (au sens de de l'Article 2(17) du Règlement SFDR). Le Fonds ayant été significativement au-dessus de ce seuil au cours des premiers mois de l'année calendaire 2023, l'Equipe de Gestion a pris la décision de relever la proportion minimale d'investissements durables à 20% à partir du 8 juin 2023.

Le tableau ci-dessous présente l'évolution trimestrielle de la proportion d'investissements durables réalisés par le Fonds, ainsi que l'objectif en vigueur à chaque fin de trimestre. Le Fonds a bien respecté son engagement pris en matière d'investissements durables au cours de l'année 2022/2023.

Proportion d'investissements durables	T4 2022	T1 2023	T2 2023	T3 2023
Moneta Multi Caps	NA	32,9%	41,4%	37,3%
Seuil minimum en place	NA	5%	20%	20%
<i>Ecart Fonds – Seuil minimum</i>	NA	+27,9%	+21,4%	+17,3%



Quelle était la proportion d'investissements durables sur le plan social ?

Au cours de l'année comptable 2022/2023, le Fonds ne s'est pas fixé d'engagement en termes de proportion minimale d'investissements durables (équivalent d'une proportion minimale de 0%), y compris en ce qui concerne les investissements durables ayant un objectif social.



Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « #2 Autres », quelle était leur finalité, et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquaient-elles à eux ?

La catégorie « #2 Autres » était constituée de trésorerie (détenue à titre accessoire ou à des fins d'équilibrage des risques) et de sociétés non couvertes par la notation ESG « Moneta VIDA » (le taux de couverture minimal décrit dans les caractéristiques E/S du Fonds ayant tout de même été respecté).

Par ailleurs, l'existence de listes d'exclusion permet d'assurer que les investissements du portefeuille ne sont pas concernés par des activités ayant des impacts environnementaux/sociaux sensiblement négatifs.



Quelles mesures ont été prises pour atteindre les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?

Pour atteindre les caractéristiques E/S, l'Equipe de Gestion s'est assurée de respecter les différentes contraintes fixées : (1) notation VIDA du Fonds supérieure à celle de l'Indice de référence VIDA, (2) taux de couverture minimal de la notation VIDA, (3) maintien d'une proportion minimale d'investissements durables ayant un objectif environnemental (non aligné avec la taxinomie de l'UE), (4) respect des critères fixés dans la politique d'exclusion et (5) voter aux assemblées générales des sociétés bénéficiaires d'investissements.

Les contraintes 1, 2 et 3 sont directement implémentées au sein de nos outils de gestion de portefeuille et de passage d'ordre ce qui permet un suivi automatisé et quotidien. Concrètement, l'outil de gestion de portefeuille nous permet de connaître à tout instant la note VIDA du Fonds,

la note VIDA de l'Indice de référence VIDA, le taux de couverture de la notation VIDA ainsi que la proportion d'investissements durables au sein du Fonds.

La contrainte 4 est paramétrée dans nos outils de gestion de portefeuille et de passage d'ordre : cela nous permet de vérifier sa bonne exécution à chaque passage d'ordre par le Gérant. Ainsi, les sociétés qui seraient présentes sur des listes d'exclusion paramétrées au sein de nos outils ne peuvent pas être traitées par le Fonds (sauf éventuellement dans la phase de désinvestissement). L'Equipe de Gestion est par ailleurs informée des éléments constituant la politique d'exclusion de Moneta AM : au cours de son travail de recherche, elle s'assure ainsi que les sociétés susceptibles d'être bénéficiaires d'investissements respectent les critères fixés par la politique d'exclusion.

Enfin, en ce qui concerne la contrainte 5, la liste des sociétés dans lesquelles Moneta AM est actionnaire est mise à jour trimestriellement dans la base ISS (mensuellement pendant le deuxième trimestre qui comporte plus d'assemblées générales), afin que les analystes/gérants reçoivent les alertes de participation aux assemblées générales. Un rappel des prochaines assemblées générales est envoyé chaque semaine. Le respect de notre politique de vote est un point clé de notre politique d'engagement.



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?

L'indice de référence n'évalue pas ou n'inclut pas ses constituants en fonction des caractéristiques environnementales et/ou sociales et n'est donc pas aligné sur les caractéristiques ESG promues par le Fonds.

Les **indices de référence** sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promet.

● **En quoi l'indice de référence diffère-t-il d'un indice de marché large ?**

Non applicable.

● **Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues ?**

Non applicable.

● **Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?**

Non applicable.

● **Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large ?**

Le tableau ci-dessous présente l'évolution trimestrielle de la note VIDA du Fonds et de la note VIDA de l'Indice de référence VIDA. Tout au long de l'année, le Fonds a maintenu une note VIDA supérieure à celle de son Indice de référence VIDA.

Note VIDA	T4 2022	T1 2023	T2 2023	T3 2023
Moneta Multi Caps	3,23	3,21	3,30	3,30
Indice de référence VIDA	3,09	3,09	3,20	3,20
% écart Fonds vs. Indice	+5%	+4%	+3%	+3%

Pour rappel, « l'Indice de référence VIDA » est le **SBF 120**.

MONETA MULTI CAPS

INFORMATIONS SUPPLEMENTAIRES POUR LES INVESTISSEURS EN ET DEPUIS LA SUISSE ¹

Moneta Multi Caps (MMC) est un fonds de droit français. Le prospectus de vente détaillé, les informations clés pour l'investisseur, le règlement de gestion, les rapports annuels et semestriels du fonds – chacun sous forme imprimée – ainsi que la valeur nette d'inventaire par part et les prix d'émission, de rachat et de conversion éventuels sont disponibles sur demande sans frais au siège de la Société de Gestion ainsi qu'auprès du représentant pour la Suisse. La liste des variations du portefeuille est mise gratuitement à la disposition de l'investisseur auprès du représentant pour la Suisse.

Toutes les informations disponibles aux investisseurs au siège de la Société de Gestion peuvent également être obtenues sans frais auprès du représentant pour la Suisse.

Représentant en Suisse

Waystone Fund Services (Switzerland) S.A. | Av. Villamont 17, CH-1005 Lausanne, Suisse

Service de paiement pour la Suisse

Banque Cantonale de Genève | 17, quai de l'Île, CH-1204 Genève, Suisse

Publication du TER (Total Expense Ratio) exprimé en pourcents

TER pour les parts commercialisées en Suisse

	Part C	Part D	Part S	Part RD
TER excluant la commission de performance	1,5%	1,5%	0,2%	1,3%
TER incluant la commission de performance	1,5%	1,5%	0,2%	1,3%

* Ce chiffre est donné à titre indicatif. A cette date aucun frais de performance n'est prélevé sur le fonds (hors frais de performance acquis via les rachats).

Publication du PTR (Portfolio Turnover Ratio) exprimé en pourcents

La rotation du portefeuille a été calculée de la manière suivante : [(total des achats de titres + total des ventes de titres) – Somme des valeurs absolues (Souscriptions - rachats journalière)] / total des actifs nets moyens /2.

Les statistiques de rotation du portefeuille sont les suivantes dans la période du 1^{er} octobre 2022 au 30 septembre 2023.

PTR en pourcentage : 43,3%

Publication de la performance du fonds pour les investisseurs en Suisse

Performance	2006 ²	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
MMC	16,0%	8,6%	-31,5%	32,2%	9,1%	-15,6%	30,7%	32,3%	5,2%	18,1%	5,4%
Performance	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023				
MMC	16,9%	-15,6%	25,0%	6,5%	21,2%	-8,3%	6,3%				

La performance historique ne représente pas un indicateur de performance courante ou future. Les données de performance ne tiennent pas compte des commissions et frais perçus lors de l'émission et du rachat des parts.

¹ Informations et données non auditées par les commissaires aux comptes

² Lancement le 24/03/2006

MONETA MULTI CAPS

Fonds Commun de Placement

Société de Gestion :
Moneta Asset Management

36, rue Marbeuf
75008 PARIS

Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 29 septembre 2023

MONETA MULTI CAPS

Fonds Commun de Placement

Société de Gestion :
Moneta Asset Management

36, rue Marbeuf
75008 PARIS

Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 29 septembre 2023

Aux porteurs de parts du FCP MONETA MULTI CAPS,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'organisme de placement collectif MONETA MULTI CAPS constitué sous forme de fonds commun de placement (FCP) relatifs à l'exercice clos le 29 septembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du FCP, à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion sur les comptes annuels

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1 octobre 2022 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance que les appréciations qui, selon notre jugement professionnel ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués ainsi que sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

Responsabilités de la société de gestion relatives aux comptes annuels

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du FCP à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le FCP ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été établis par la société de gestion.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative.

Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre FCP.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la société de gestion, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du FCP à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris La Défense, le 24 novembre 2023

Le Commissaire aux Comptes

Deloitte & Associés



Sylvain GIRAUD



Jean-Marc LECAT

BILAN ACTIF AU 29/09/2023 EN EUR

	29/09/2023	30/09/2022
IMMOBILISATIONS NETTES	0,00	0,00
DÉPÔTS	0,00	0,00
INSTRUMENTS FINANCIERS	2 457 457 066,92	2 287 819 058,59
Actions et valeurs assimilées	2 375 729 216,36	2 163 120 676,82
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	2 375 729 216,36	2 163 120 676,82
Non négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Non négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Titres de créances	9 993 069,57	99 823 760,37
Négoiés sur un marché réglementé ou assimilé	9 993 069,57	99 823 760,37
Titres de créances négociables	9 993 069,57	99 823 760,37
Autres titres de créances	0,00	0,00
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Organismes de placement collectif	71 734 780,99	24 874 621,40
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	71 734 780,99	24 874 621,40
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'UE	0,00	0,00
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations cotés	0,00	0,00
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations non cotés	0,00	0,00
Autres organismes non européens	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00
Créances représentatives de titres reçus en pension	0,00	0,00
Créances représentatives de titres prêtés	0,00	0,00
Titres empruntés	0,00	0,00
Titres donnés en pension	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
Instruments financiers à terme	0,00	0,00
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00
Autres instruments financiers	0,00	0,00
CRÉANCES	7 363 605,65	20 604 148,29
Opérations de change à terme de devises	0,00	0,00
Autres	7 363 605,65	20 604 148,29
COMPTES FINANCIERS	23 613 358,58	211 688 409,75
Liquidités	23 613 358,58	211 688 409,75
TOTAL DE L'ACTIF	2 488 434 031,15	2 520 111 616,63

BILAN PASSIF AU 29/09/2023 EN EUR

	29/09/2023	30/09/2022
CAPITAUX PROPRES		
Capital	2 204 925 344,68	2 190 051 208,18
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)	77 728 994,89	66 260 163,18
Report à nouveau (a)	3 324 019,99	5 557,70
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a,b)	151 587 566,83	134 811 692,97
Résultat de l'exercice (a,b)	40 633 481,92	103 346 952,44
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES *	2 478 199 408,31	2 494 475 574,47
<i>* Montant représentatif de l'actif net</i>		
INSTRUMENTS FINANCIERS	0,00	0,00
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00
Dettes représentatives de titres donnés en pension	0,00	0,00
Dettes représentatives de titres empruntés	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
Instrument financiers à terme	0,00	0,00
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00
DETTES	10 229 848,92	25 636 042,16
Opérations de change à terme de devises	0,00	0,00
Autres	10 229 848,92	25 636 042,16
COMPTES FINANCIERS	4 773,92	0,00
Concours bancaires courants	4 773,92	0,00
Emprunts	0,00	0,00
TOTAL DU PASSIF	2 488 434 031,15	2 520 111 616,63

(a) Y compris comptes de régularisation

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

HORS-BILAN AU 29/09/2023 EN EUR

	29/09/2023	30/09/2022
OPÉRATIONS DE COUVERTURE	0,00	0,00
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés	0,00	0,00
Engagement sur marché de gré à gré	0,00	0,00
Autres engagements	0,00	0,00
AUTRES OPÉRATIONS	0,00	0,00
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés	0,00	0,00
Engagement sur marché de gré à gré	0,00	0,00
Autres engagements	0,00	0,00

COMPTE DE RÉSULTAT AU 29/09/2023 EN EUR

	29/09/2023	30/09/2022
Produits sur opérations financières		
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	945 258,66	4 256,70
Produits sur actions et valeurs assimilées	82 578 020,87	144 782 110,02
Produits sur obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00
Produits sur titres de créances	2 384 824,92	53 426,85
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres	0,00	0,00
Produits sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Autres produits financiers	0,00	0,00
TOTAL (1)	85 908 104,45	144 839 793,57
Charges sur opérations financières		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres	0,00	0,00
Charges sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Charges sur dettes financières	36 906,11	241 038,18
Autres charges financières	0,00	0,00
TOTAL (2)	36 906,11	241 038,18
RÉSULTAT SUR OPÉRATIONS FINANCIÈRES (1 - 2)	85 871 198,34	144 598 755,39
Autres produits (3)	0,00	0,00
Frais de gestion et dotations aux amortissements (4)	40 644 302,68	41 681 659,47
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE (L. 214-17-1) (1 - 2 + 3 - 4)	45 226 895,66	102 917 095,92
Régularisation des revenus de l'exercice (5)	-4 593 413,74	429 856,52
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (6)	0,00	0,00
RÉSULTAT (1 - 2 + 3 - 4 + 5 - 6)	40 633 481,92	103 346 952,44

ANNEXES AUX COMPTES ANNUELS

1. Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts courus.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.

La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.

La durée de l'exercice est de 12 mois.

Règles d'évaluation des actifs

Les instruments financiers sont enregistrés en comptabilité selon la méthode des coûts historiques et inscrits au bilan à leur valeur actuelle qui est déterminée par la dernière valeur de marché connue ou à défaut d'existence de marché par tous moyens externes ou par recours à des modèles financiers.

Les différences entre les valeurs actuelles utilisées lors du calcul de la valeur liquidative et les coûts historiques des valeurs mobilières à leur entrée en portefeuille sont enregistrées dans des comptes « différences d'estimation ».

Les valeurs qui ne sont pas dans la devise du portefeuille sont évaluées conformément au principe énoncé ci-dessous, puis converties dans la devise du portefeuille suivant le cours des devises au jour de l'évaluation.

Dépôts :

Les dépôts d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois sont valorisés selon la méthode linéaire.

Actions, obligations et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Pour le calcul de la valeur liquidative, les actions et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé sont évaluées sur la base du dernier cours de bourse du jour.

Les obligations et valeurs assimilées sont évaluées au cours de clôture communiqués par différents prestataires de services financiers. Les intérêts courus des obligations et valeurs assimilées sont calculés jusqu'à la date de la valeur liquidative.

Actions, obligations et autres valeurs non négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Les valeurs non négociées sur un marché réglementé sont évaluées sous la responsabilité de la société de gestion en utilisant des méthodes fondées sur la valeur patrimoniale et le rendement, en prenant en considération les prix retenus lors de transactions significatives récentes.

Titres de créances négociables :

Les Titres de Créances Négociables et assimilés qui ne font pas l'objet de transactions significatives sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence défini ci-dessous, majoré le cas échéant d'un écart représentatif des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur :

- TCN dont l'échéance est inférieure ou égale à 1 an : Taux interbancaire offert en euros (Euribor) ;
- TCN dont l'échéance est supérieure à 1 an : Taux des Bons du Trésor à intérêts Annuels Normalisés (BTAN) ou taux de l'OAT (Obligations Assimilables du Trésor) de maturité proche pour les durées les plus longues.

Les Titres de Créances Négociables d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois pourront être évalués selon la méthode linéaire.

Les Bons du Trésor sont valorisés au taux du marché communiqué quotidiennement par la Banque de France ou les spécialistes des bons du Trésor.

OPC détenus :

Les parts ou actions d'OPC seront valorisées à la dernière valeur liquidative connue.

Opérations temporaires sur titres :

Les titres reçus en pension sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives des titres reçus en pension » pour le montant prévu dans le contrat, majoré des intérêts courus à recevoir.

Les titres donnés en pension sont inscrits en portefeuille acheteur pour leur valeur actuelle. La dette représentative des titres donnés en pension est inscrite en portefeuille vendeur à la valeur fixée au contrat majorée des intérêts courus à payer.

Les titres prêtés sont valorisés à leur valeur actuelle et sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives de titres prêtés » à la valeur actuelle majorée des intérêts courus à recevoir.

Les titres empruntés sont inscrits à l'actif dans la rubrique « titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat, et au passif dans la rubrique « dettes représentatives de titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat majoré des intérêts courus à payer.

Instruments financiers à terme :**Instruments financiers à terme négociés sur un marché réglementé ou assimilé :**

Les instruments financiers à terme négociés sur les marchés réglementés sont valorisés au cours de compensation du jour.

Instruments financiers à terme non négociés sur un marché réglementé ou assimilé :**Les Swaps :**

Les contrats d'échange de taux d'intérêt et/ou de devises sont valorisés à leur valeur de marché en fonction du prix calculé par actualisation des flux d'intérêts futurs aux taux d'intérêts et/ou de devises de marché. Ce prix est corrigé du risque de signature.

Les swaps d'indice sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence fourni par la contrepartie.

Les autres swaps sont évalués à leur valeur de marché ou à une valeur estimée selon les modalités arrêtées par la société de gestion.

Engagements Hors Bilan :

Les contrats à terme ferme sont portés pour leur valeur de marché en engagements hors bilan au cours utilisé dans le portefeuille.

Les opérations à terme conditionnelles sont traduites en équivalent sous-jacent.

Les engagements sur contrats d'échange sont présentés à leur valeur nominale, ou en l'absence de valeur nominale pour un montant équivalent.

Frais de gestion

Les frais de gestion et de fonctionnement recouvrent l'ensemble des frais relatif à l'OPC : gestion financière, administrative, comptable, conservation, distribution, frais d'audit...

Ces frais sont imputés au compte de résultat de l'OPC.

Les frais de gestion n'incluent pas les frais de transaction. Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés à l'OPC, se reporter au prospectus.

Ils sont enregistrés au prorata temporis à chaque calcul de valeur liquidative.

Le cumul de ces frais respecte le taux de frais maximum de l'actif net indiqué dans le prospectus ou le règlement du fonds :

FR0011495951 - Part MONETA MULTI CAPS D : Taux de frais maximum de 1,50% TTC

FR0013179603 - Part MONETA MULTI CAPS RD : Taux de frais maximum de 1,30% TTC

FR0010514315 - Part MONETA MULTI CAPS S : Taux de frais maximum de 0,20% TTC

FR0010298596 - Part MONETA MULTI CAPS C : Taux de frais maximum de 1,50%

Commission de sur performance :

Des frais de gestion variables seront provisionnés à chaque valeur liquidative et perçus par la société de gestion à la fin de l'exercice comptable du fonds selon le mode de calcul suivant :

- A chaque valeur liquidative du portefeuille sont retirés les frais de gestion fixes, ce qui donne la valeur liquidative (VL) avant frais de gestion variables ;
- La progression de la VL de la part depuis le début de l'exercice comptable (avant frais de gestion variables mais après frais de gestion fixes) est comparée à la variation de l'indice CAC All-Tradable dividendes réinvestis nets.

Au cas où depuis le début de l'exercice comptable du FCP, la progression de la VL avant frais de gestion variables serait inférieure à celle de l'indice CAC All-Tradable dividendes réinvestis nets, il n'est pas constituée de provision pour frais de gestion variables ;

Au cas où depuis le début de l'exercice comptable du fonds, la progression de la VL avant frais de gestion variable serait supérieure à celle de l'indice CAC All-Tradable dividendes réinvestis nets, une provision pour frais de gestion variables est constituée sous réserve des conditions exposées plus bas (Principe du « high water mark »). Celle-ci est calculée comme égale à 15% de la sur performance par rapport à la progression de l'indice CAC All-Tradable dividendes réinvestis nets sur la base de la moyenne de l'actif net du fonds avant frais de gestion variables (mais après frais de gestion fixes). En cas de sous performance par rapport à la performance préétablie en cours d'exercice, il sera procédé à une reprise de provisions. Ces reprises sont plafonnées à hauteur des dotations.

La moyenne de l'actif net du fonds hors frais de gestion variables (mais après frais de gestion fixes) est la moyenne quotidienne de l'actif net du fonds depuis le début de son exercice comptable.

Principe du « High water mark »

Les dotations sont incrémentées seulement si la performance a dépassé le seuil (l'indice CAC All-Tradable dividendes réinvestis nets) depuis la création du fonds. De la sorte les commissions de sur performance suivent le principe du « High Water Mark » : aucune commission de sur performance n'est versée en fin d'exercice tant que la performance n'a pas dépassé celle de l'indice CAC All-Tradable dividendes réinvestis nets par an depuis le lancement du fonds

Affectation des sommes distribuables

Définition des sommes distribuables

Les sommes distribuables sont constituées par :

Le résultat :

Le résultat net augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde de régularisation des revenus. Le résultat net de l'exercice est égal au montant des intérêts, arrérages, dividendes, primes et lots, rémunération ainsi que tous produits relatifs aux titres constituant le portefeuille de l'OPC majoré du produit des sommes momentanément disponibles et diminué des frais de gestion et de la charge des emprunts.

Les Plus et Moins-values :

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

Modalités d'affectation des sommes distribuables :

Part(s)	Affectation du résultat net	Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées
Parts MONETA MULTI CAPS C	Capitalisation	Capitalisation
Parts MONETA MULTI CAPS D	Distribution et/ou Report par décision de la société de gestion	Distribution et/ou Report par décision de la société de gestion
Parts MONETA MULTI CAPS RD	Capitalisation	Capitalisation
Parts MONETA MULTI CAPS S	Capitalisation	Capitalisation

2. ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET AU 29/09/2023 EN EUR

	29/09/2023	30/09/2022
ACTIF NET EN DÉBUT D'EXERCICE	2 494 475 574,47	2 891 821 145,81
Souscriptions (y compris les commissions de souscriptions acquises à l'OPC)	353 437 219,37	426 040 824,90
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC)	-708 277 016,01	-460 739 430,74
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	244 023 881,38	273 991 033,41
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-74 213 751,92	-131 053 926,08
Plus-values réalisées sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Moins-values réalisées sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Frais de transactions	-5 161 111,47	-6 621 665,61
Différences de change	143 800,13	-107 509,92
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers	133 356 470,36	-597 265 824,45
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	62 205 533,13	-71 150 937,23
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	71 150 937,23	-526 114 887,22
Variations de la différence d'estimation des instruments financiers à terme	0,00	0,00
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	0,00	0,00
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	0,00	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	0,00	-1 786 081,44
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	-4 812 553,66	-2 720 087,33
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	45 226 895,66	102 917 095,92
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	0,00	0,00
Autres éléments	0,00	0,00
ACTIF NET EN FIN D'EXERCICE	2 478 199 408,31	2 494 475 574,47

3. COMPLÉMENTS D'INFORMATION

3.1. VENTILATION PAR NATURE JURIDIQUE OU ÉCONOMIQUE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

	Montant	%
ACTIF		
OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
TOTAL OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES	0,00	0,00
TITRES DE CRÉANCES		
Titres négociables à court terme (NEU CP) émis par des émetteurs bancaires	9 993 069,57	0,40
TOTAL TITRES DE CRÉANCES	9 993 069,57	0,40
PASSIF		
OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS		
TOTAL OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS	0,00	0,00
HORS-BILAN		
OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
TOTAL OPÉRATIONS DE COUVERTURE	0,00	0,00
AUTRES OPÉRATIONS		
TOTAL AUTRES OPÉRATIONS	0,00	0,00

3.2. VENTILATION PAR NATURE DE TAUX DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

	Taux fixe	%	Taux variable	%	Taux révisable	%	Autres	%
ACTIF								
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	9 993 069,57	0,40	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	23 613 358,58	0,95
PASSIF								
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 773,92	0,00
HORS-BILAN								
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

3.3. VENTILATION PAR MATURITÉ RÉSIDUELLE DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN(*)

	< 3 mois	%]3 mois - 1 an]	%]1 - 3 ans]	%]3 - 5 ans]	%	> 5 ans	%
ACTIF										
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	9 993 069,57	0,40	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	23 613 358,58	0,95	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
PASSIF										
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	4 773,92	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
HORS-BILAN										
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(*) Les positions à terme de taux sont présentées en fonction de l'échéance du sous-jacent.

3.4. VENTILATION PAR DEVISE DE COTATION OU D'ÉVALUATION DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN (HORS EUR)

	Devise 1 GBP		Devise 2 CHF		Devise 3 USD		Devise N Autre(s)	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
ACTIF								
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Actions et valeurs assimilées	103 982 721,69	4,20	25 925 121,52	1,05	5 381 245,75	0,22	5 952 402,34	0,24
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
OPC	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	5 403,49	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	296 354,44	0,01
PASSIF								
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dettes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	373,82	0,00	4 400,10	0,00	0,00	0,00
HORS-BILAN								
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

3.5. CRÉANCES ET DETTES : VENTILATION PAR NATURE

	Nature de débit/crédit	29/09/2023
CRÉANCES		
	Ventes à règlement différé	5 558 743,67
	Souscriptions à recevoir	265 661,98
	Coupons et dividendes en espèces	1 539 200,00
TOTAL DES CRÉANCES		7 363 605,65
DETTES		
	Rachats à payer	685 062,21
	Frais de gestion fixe	9 544 786,71
TOTAL DES DETTES		10 229 848,92
TOTAL DETTES ET CRÉANCES		-2 866 243,27

3.6. CAPITAUX PROPRES

3.6.1. Nombre de titres émis ou rachetés

	En parts	En montant
Part MONETA MULTI CAPS C		
Parts souscrites durant l'exercice	792 273,9438	287 699 254,18
Parts rachetées durant l'exercice	-1 672 591,0358	-607 774 167,83
Solde net des souscriptions/rachats	-880 317,0920	-320 074 913,65
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	5 839 359,7268	
Part MONETA MULTI CAPS D		
Parts souscrites durant l'exercice	67 239,3273	20 734 355,28
Parts rachetées durant l'exercice	-60 349,7313	-18 670 356,36
Solde net des souscriptions/rachats	6 889,5960	2 063 998,92
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	741 736,2700	
Part MONETA MULTI CAPS RD		
Parts souscrites durant l'exercice	50 735,4102	42 776 683,39
Parts rachetées durant l'exercice	-89 900,5113	-77 553 702,52
Solde net des souscriptions/rachats	-39 165,1011	-34 777 019,13
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	156 757,9986	
Part MONETA MULTI CAPS S		
Parts souscrites durant l'exercice	600,4888	2 226 926,52
Parts rachetées durant l'exercice	-1 255,5300	-4 278 789,30
Solde net des souscriptions/rachats	-655,0412	-2 051 862,78
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	15 320,5351	

3.6.2. Commissions de souscription et/ou rachat

	En montant
Part MONETA MULTI CAPS C	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
Part MONETA MULTI CAPS D	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
Part MONETA MULTI CAPS RD	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
Part MONETA MULTI CAPS S	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00

3.7. FRAIS DE GESTION

	29/09/2023
Parts MONETA MULTI CAPS C	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	34 991 818,45
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,51
Frais de gestion variables provisionnés	0,00
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	0,00
Frais de gestion variables acquis	0,00
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,00
Rétrocessions des frais de gestion	0,00
Parts MONETA MULTI CAPS D	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	3 398 362,79
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,51
Frais de gestion variables provisionnés	0,00
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	0,00
Frais de gestion variables acquis	0,00
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,00
Rétrocessions des frais de gestion	0,00
Parts MONETA MULTI CAPS RD	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	2 137 809,60
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,31
Frais de gestion variables provisionnés	0,00
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	0,00
Frais de gestion variables acquis	0,00
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,00
Rétrocessions des frais de gestion	0,00
Parts MONETA MULTI CAPS S	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	116 311,84
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,21
Frais de gestion variables provisionnés	0,00
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	0,00
Frais de gestion variables acquis	0,00
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,00
Rétrocessions des frais de gestion	0,00

3.8. ENGAGEMENTS REÇUS ET DONNÉS

3.8. ENGAGEMENTS REÇUS ET DONNÉS**3.8.1. Garanties reçues par l'OPC :**

Néant

3.8.2. Autres engagements reçus et/ou donnés :

Néant

3.9. AUTRES INFORMATIONS

3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

	29/09/2023
Titres pris en pension livrée	0,00
Titres empruntés	0,00

3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie

	29/09/2023
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	0,00
Instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	0,00

3.9.3. Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

	Code ISIN	Libellé	29/09/2023
Actions			0,00
Obligations			0,00
TCN			0,00
OPC			0,00
Instruments financiers à terme			0,00
Total des titres du groupe			0,00

3.10. TABLEAU D'AFFECTATION DES SOMMES DISTRIBUABLES

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente au résultat

	29/09/2023	30/09/2022
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	3 324 019,99	5 557,70
Résultat	40 633 481,92	103 346 952,44
Acomptes versés sur résultat de l'exercice	0,00	0,00
Total	43 957 501,91	103 352 510,14

	29/09/2023	30/09/2022
Parts MONETA MULTI CAPS C		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	33 107 941,94	86 176 382,57
Total	33 107 941,94	86 176 382,57

	29/09/2023	30/09/2022
Parts MONETA MULTI CAPS D		
Affectation		
Distribution	4 339 157,18	4 813 245,71
Report à nouveau de l'exercice	2 515 237,24	3 286 335,54
Capitalisation	0,00	0,00
Total	6 854 394,42	8 099 581,25
Informations relatives aux parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts	741 736,2700	734 846,6740
Distribution unitaire	5,85	6,55
Crédit d'impôt		
Crédit d'impôt attachés à la distribution du résultat	212 038,54	210 066,81

	29/09/2023	30/09/2022
Parts MONETA MULTI CAPS RD		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	2 371 820,74	6 264 193,28
Total	2 371 820,74	6 264 193,28

	29/09/2023	30/09/2022
Parts MONETA MULTI CAPS S		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	1 623 344,81	2 812 353,04
Total	1 623 344,81	2 812 353,04

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente aux plus et moins-values nettes

	29/09/2023	30/09/2022
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	77 728 994,89	66 260 163,18
Plus et moins-values nettes de l'exercice	151 587 566,83	134 811 692,97
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	0,00	0,00
Total	229 316 561,72	201 071 856,15

	29/09/2023	30/09/2022
Parts MONETA MULTI CAPS C		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	126 585 986,16	113 522 489,66
Total	126 585 986,16	113 522 489,66

	29/09/2023	30/09/2022
Parts MONETA MULTI CAPS D		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	91 280 026,15	77 007 011,12
Capitalisation	0,00	0,00
Total	91 280 026,15	77 007 011,12

	29/09/2023	30/09/2022
Parts MONETA MULTI CAPS RD		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	8 048 286,93	7 820 311,57
Total	8 048 286,93	7 820 311,57

	29/09/2023	30/09/2022
Parts MONETA MULTI CAPS S		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	3 402 262,48	2 722 043,80
Total	3 402 262,48	2 722 043,80

3.11. TABLEAU DES RÉSULTATS ET AUTRES ÉLÉMENTS CARACTÉRISTIQUES DE L'ENTITÉ AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

	30/09/2019	30/09/2020	30/09/2021	30/09/2022	29/09/2023
Actif net Global en EUR	2 533 026 355,78	2 097 173 821,71	2 891 821 145,81	2 494 475 574,47	2 478 199 408,31
Parts MONETA MULTI CAPS C en EUR					
Actif net	2 080 762 619,98	1 755 564 382,26	2 427 519 275,07	2 101 197 615,47	2 069 429 165,44
Nombre de titres	7 521 273,9181	6 849 231,2354	6 798 385,1555	6 719 676,8188	5 839 359,7268
Valeur liquidative unitaire	276,65	256,31	357,07	312,69	354,39
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	-0,20	3,28	39,88	16,89	21,67
Capitalisation unitaire sur résultat	3,63	-0,82	3,79	12,82	5,66
Parts MONETA MULTI CAPS D en EUR					
Actif net	214 578 004,37	193 344 985,32	256 301 033,06	197 608 449,02	221 214 781,34
Nombre de titres	855 404,4819	845 855,6529	819 938,7651	734 846,6740	741 736,2700
Valeur liquidative unitaire	250,84	228,57	312,58	268,91	298,23
Distribution unitaire sur +/- values nettes	0,96	5,22	2,18	0,00	0,00
+/- values nettes unitaire non distribuées	59,58	57,34	90,16	104,79	123,06
Distribution unitaire sur résultat	3,29	0,00	3,32	6,55	5,85
Crédit d'impôt unitaire	0,049	0,00	0,161	0,285	0,00 (*)
Report à nouveau unitaire sur résultat	0,00	0,00	0,00	4,47	3,39
Capitalisation unitaire sur résultat	0,00	-0,74	0,00	0,00	0,00
Parts MONETA MULTI CAPS RD en EUR					
Actif net	192 972 011,98	99 934 321,52	151 430 430,13	144 913 776,60	131 669 640,63
Nombre de titres	296 554,8564	165 429,2057	179 661,1211	195 923,0997	156 757,9986
Valeur liquidative unitaire	650,71	604,09	842,86	739,64	839,95
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	-0,44	7,72	93,99	39,91	51,34
Capitalisation unitaire sur résultat	11,61	-0,73	9,65	31,97	15,13

3.11. TABLEAU DES RÉSULTATS ET AUTRES ÉLÉMENTS CARACTÉRISTIQUES DE L'ENTITÉ AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

	30/09/2019	30/09/2020	30/09/2021	30/09/2022	29/09/2023
Parts MONETA MULTI CAPS S en EUR					
Actif net	44 713 719,45	48 330 132,61	56 570 407,55	50 755 733,38	55 885 820,90
Nombre de titres	16 556,3691	19 065,0119	15 797,0058	15 975,5763	15 320,5351
Valeur liquidative unitaire	2 700,69	2 535,01	3 581,08	3 177,08	3 647,77
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	-1,62	31,90	397,55	170,38	222,07
Capitalisation unitaire sur résultat	75,81	25,47	80,73	176,04	105,95

(*) Le crédit d'impôt unitaire ne sera déterminé qu'à la date de mise en distribution, conformément aux dispositions fiscales en vigueur.

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS EN EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Actions et valeurs assimilées				
Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé				
ALLEMAGNE				
DWS GROUP GMBH & CO KGAA	EUR	300 000	9 660 000,00	0,39
TOTAL ALLEMAGNE			9 660 000,00	0,39
BELGIQUE				
DREDGING ENVIRONMENTAL & MAR	EUR	82 539	8 584 056,00	0,35
ENTREPRISES (CIE D')-CFE	EUR	188 600	1 320 200,00	0,05
TOTAL BELGIQUE			9 904 256,00	0,40
DANEMARK				
GN GREAT NORDIC	DKK	240 000	4 111 517,88	0,17
TOTAL DANEMARK			4 111 517,88	0,17
ESPAGNE				
EDP RENOVAVEIS SA EUR5	EUR	3 900 000	60 508 500,00	2,44
LINEA DIRECTA ASEGURADORA SA	EUR	700 000	612 500,00	0,03
SOLARIA ENERGIA Y MEDIO AMBIENTE SA	EUR	1 110 000	16 261 500,00	0,65
TOTAL ESPAGNE			77 382 500,00	3,12
FRANCE				
1000MERCIS	EUR	147 261	3 622 620,60	0,14
AIRBUS SE	EUR	350 000	44 443 000,00	1,79
AIR LIQUIDE SA	EUR	410 000	65 534 400,00	2,64
ALD SA	EUR	5 400 000	39 609 000,00	1,60
ALSTOM	EUR	2 027 368	45 818 516,80	1,85
ALTAMIR	EUR	52 326	1 308 150,00	0,05
ALTEN SA	EUR	429 977	53 575 134,20	2,16
ASSYTEM BRIME	EUR	320 517	12 724 524,90	0,51
AXWAY SOFTWARE	EUR	325 706	7 523 808,60	0,31
BIOMERIEUX	EUR	120 000	11 018 400,00	0,45
BNP PARIBAS	EUR	2 070 000	125 090 100,00	5,04
BOLLORE SE	EUR	5 300 000	26 977 000,00	1,09
BOLLORE SE RTS	EUR	15 500 000	0,00	0,00
CGG SA	EUR	17 553 712	11 834 712,63	0,48
COMPAGNIE DE L'ODET	EUR	39 366	54 088 884,00	2,18
COMPAGNIE DE SAINT GOBAIN	EUR	440 000	25 027 200,00	1,01
CRCAM DE PARIS ET D'ILE DE FRANCE CCI	EUR	76 049	5 171 332,00	0,21
CRCAM DU LANGUEDOC CCI	EUR	3 616	182 608,00	0,01
CRCAM NORD FRANCE CCI	EUR	280 147	3 676 088,93	0,14
CRCAM NORMANDIE SEINE CCI	EUR	12 266	975 147,00	0,04
CRCAM SUD RHONE ALPES CCI	EUR	16 556	2 069 500,00	0,08
DANONE	EUR	1 100 000	57 486 000,00	2,32
DASSAULT AVIATION SA	EUR	65 000	11 596 000,00	0,47
EIFFAGE	EUR	1 080 000	97 243 200,00	3,93
FONTAINE PAJOT	EUR	37 949	3 946 696,00	0,16
FRANCOIS FRERES	EUR	78 188	3 338 627,60	0,14
INFOTEL	EUR	240 000	11 904 000,00	0,48
JACQUET METAL SA	EUR	1 100 000	17 710 000,00	0,71
LDC SA	EUR	80 000	9 280 000,00	0,37

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS EN EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
LVMH MOET HENNESSY LOUIS VUI	EUR	80 000	57 312 000,00	2,32
M6 METROPOLE TELEVISION	EUR	1 100 000	13 178 000,00	0,54
NRJ GROUP	EUR	550 010	3 839 069,80	0,15
OVH GROUPE SAS	EUR	154 529	1 328 949,40	0,05
PARROT	EUR	2 419 099	8 200 745,61	0,33
PEUGEOT INVEST	EUR	750 000	74 925 000,00	3,02
S.O.I.T.E.C.	EUR	444 000	70 041 000,00	2,82
SAFRAN SA	EUR	60 000	8 918 400,00	0,36
SANOFI	EUR	1 620 000	164 397 600,00	6,63
SCHNEIDER ELECTRIC SE	EUR	160 000	25 116 800,00	1,01
SCOR SE	EUR	450 000	13 261 500,00	0,53
SOCIETE GENERALE SA	EUR	5 550 000	127 899 750,00	5,17
TECHNIP ENERGIES NV	EUR	3 850 000	90 744 500,00	3,66
TELEPERFORMANCE	EUR	970 000	115 818 000,00	4,68
TERACT RTS 16-11-25	EUR	1 000 000	30 500,00	0,00
TF1 - TELEVISION FRANCAISE 1 SA	EUR	2 025 000	14 671 125,00	0,60
THALES SA	EUR	295 000	39 264 500,00	1,59
TOTALENERGIES SE	EUR	2 080 000	129 604 800,00	5,23
VEOLIA ENVIRONNEMENT	EUR	980 000	26 881 400,00	1,09
VERIMATRIX SA	EUR	238 692	145 602,12	0,00
VINCI SA	EUR	350 000	36 757 000,00	1,48
VIVENDI	EUR	6 799 997	56 412 775,11	2,28
VOLTALIA	EUR	1 041 269	10 683 419,94	0,43
WAGA ENERGY SA W/I	EUR	221 037	5 326 991,70	0,22
WORLDLINE SA	EUR	500 000	13 325 000,00	0,54
TOTAL FRANCE			1 860 859 079,94	75,09
ILES CAIMANS				
RLX TECHNOLOGY INC-ADR	USD	3 775 425	5 381 245,75	0,22
TOTAL ILES CAIMANS			5 381 245,75	0,22
ITALIE				
DIASORIN SPA	EUR	180 000	15 555 600,00	0,63
NEXI SPA	EUR	5 200 000	30 097 600,00	1,21
TOTAL ITALIE			45 653 200,00	1,84
LUXEMBOURG				
ADLER GROUP SA	EUR	1 950 000	947 700,00	0,04
SHURGARD SELF STORAGE LTD	EUR	104 380	3 914 250,00	0,16
TOTAL LUXEMBOURG			4 861 950,00	0,20
PAYS-BAS				
EXOR NV	EUR	155 000	13 010 700,00	0,52
FUGRO NV	EUR	1 200 000	17 460 000,00	0,71
PROSUS NV	EUR	610 288	17 039 240,96	0,69
SIF HOLDING NV	EUR	1 256 095	12 397 657,65	0,50
STELLANTIS NV	EUR	6 900 000	125 649 000,00	5,07
TOTAL PAYS-BAS			185 556 598,61	7,49
PORTUGAL				
EDP-ENERGIAS DE PORTUGAL SA	EUR	10 317 617	40 610 140,51	1,64
TOTAL PORTUGAL			40 610 140,51	1,64
ROYAUME-UNI				

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS EN EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
BIG YELLOW GROUP	GBP	1 650 000	17 910 719,66	0,72
CERES POWER HOLDINGS PLC	GBP	1 008 768	3 663 665,04	0,15
NETWORK INTERNATIONAL HOL-WI	GBP	15 800 000	71 308 149,62	2,87
TATE & LYLE PLC	GBP	1 400 000	11 100 187,37	0,45
TOTAL ROYAUME-UNI			103 982 721,69	4,19
SUEDE				
PROBI AB	SEK	110 000	1 840 884,46	0,08
TOTAL SUEDE			1 840 884,46	0,08
SUISSE				
CIE FINANCIERE RICHEMO-A REG	CHF	140 000	16 216 775,26	0,65
NOVARTIS AG-REG	CHF	100 000	9 708 346,26	0,39
TOTAL SUISSE			25 925 121,52	1,04
TOTAL Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé			2 375 729 216,36	95,87
TOTAL Actions et valeurs assimilées			2 375 729 216,36	95,87
Titres de créances				
Titres de créances négociés sur un marché réglementé ou assimilé				
FRANCE				
RENAULT ZCP 06-10-23	EUR	10 000 000	9 993 069,57	0,40
TOTAL FRANCE			9 993 069,57	0,40
TOTAL Titres de créances négociés sur un marché réglementé ou assimilé			9 993 069,57	0,40
TOTAL Titres de créances			9 993 069,57	0,40
Organismes de placement collectif				
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays				
FRANCE				
AMUNDI EURO LIQUIDITY SRI IC	EUR	129,374	30 585 300,15	1,23
BFT AUREUS ISR IC	EUR	128 969,496	14 113 070,04	0,57
UNION + SI.3 DEC	EUR	140	27 036 410,80	1,09
TOTAL FRANCE			71 734 780,99	2,89
TOTAL OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays			71 734 780,99	2,89
TOTAL Organismes de placement collectif			71 734 780,99	2,89
Créances			7 363 605,65	0,30
Dettes			-10 229 848,92	-0,41
Comptes financiers			23 608 584,66	0,95
Actif net			2 478 199 408,31	100,00

Parts MONETA MULTI CAPS D	EUR	741 736,2700	298,23
Parts MONETA MULTI CAPS S	EUR	15 320,5351	3 647,77
Parts MONETA MULTI CAPS RD	EUR	156 757,9986	839,95
Parts MONETA MULTI CAPS C	EUR	5 839 359,7268	354,39